Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 19 (1868)

Heft: 12

Artikel: Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton

de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67 [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67.

(Suite.)

f. Comparaison de l'exercice avec le budget.

(Voir le tableau à la page suivante.)

3. Aménagement.

Pour l'exploitation et le traitement des forêts domaniales, on ne s'est pas écarté des règles posées dans les plans d'aménagement. La grande quantité du bois abattu par la neige et les vents a détruit la proportion normale entre les exploitations principales et secondaires; ces dernières ont atteint le chiffre de 70 pour % des premières, au lieu de 50 pour %. Il n'y a pas eu cependant d'anticipation sur le produit soutenu, parce que les exploitations régulières ont été diminuées d'autant.

Les cultures dans les coupes et sur les fonds de terre acquis par l'état sont résumées dans le tableau de la page 239.

Les frais pour l'établissement et l'entretien des pépinières ont été complètement couverts par la vente des plants. Le coût des plantations comprend aussi les dépenses pour les cultures supplémentaires.

On a consacré 3794 fr. 71 ct. à l'établissement ou à l'entretien de chemins forestiers, et 426 fr. 78 ct. aux trayaux d'assainissement.

4. Protection des forêts.

Il a été dénoncé 30 délits pendant l'année; dans 8 cas les auteurs n'ont pu être découverts. 28 délits consistaient dans l'enlèvement de produits forestiers; un avait rapport à une infraction au règlement des bûcherons, un autre à une violation des conditions imposées pour le transport des bois.

Les deux bûcherons en défaut ont été punis administrativement par une amende de 10 fr., et le voiturier fautif a dû payer le dommage se montant à 6 fr.

La valeur totale du bois soustrait était de 33 fr. 20 ct.; on a retiré 10 fr. de celui qui a été saisi; le dommage indirect a été estimé à 13 fr. 40 ct. Dans les 20 cas dont les auteurs ont pu être poursuivis, les délinquants étaient au nombre de 27 personnes, parmi lesquelles il y avait des enfants. 18 cas ont été liquidés par les préfets conformément à la loi sur la police; un

		201	,		/	_		9	239			2					
Somme	Pépinières	Semis	Plantations		cultures.	Genre de	1 TA	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		Pomr 0/	En moins	En plus	Compte	Budget			(+)
54		9	45,54	Arp.	face. d	2	5.	7 (7.14 7.14	+	1 / 1	1989	163,492	161,503	F.	Somme.	nee
80,663	1.1	. .	80,663	Plants	emeur	. Re		, * 2 ° °	1111 <u>11</u>	1	1	70	87	17	Cts		TO COCCUCE.
	218,	n Karan Ingan	. cs .	Plant	demeure. pépinière	Kesineux				ပ္သ	379		11,151	11,530	Fr.	Frais d'ad- ministration.	k A
218,070	8,070	: 31	1227	nts	niére	143	Plan	y - , n			င်း	- -	18	88	Cts.	l'ad- ation.	istet:
31,606	6 d 2 d 2 d 2 d 2 d 2 d 2 d 2 d 2 d 2 d	1	31,606	Plants	a demeure	Bois	10.	1 i.		t	1	720	14,570	13,849	Fr.	Frais d'ex-Frais d'amé- ploitation. lioration.	
2	181	3 1 7 F	o n:	F 10	1	feuillus		il e	-1 4.7 (3 256)	1	1	87	H	24	Cts.	l'ex-	
12,500	12,500	- 148		lants	pépi- d nière.	s sn		Ma		بر ا	1 3	578	9004	8426	Fr	Frais d'ame lioration.	Depenses
115	1.	115	1	Livres	aemeur	1000		tériel	111		<u> </u>	H	43	32	Cts.	amé- on.	nger
		1.	161	Livres	a en demeure pépinière.	Résineux.	. O	el.	3%	8.		i din	457	457	F	Servitud	11; (11; (12:45;
70	70		->	700	. 9 72333.	1 () () () () () () () () () (em	1.			1		57	57	Cts.	es.	-
&		30		Livres	à demeure	Bois feuillus	ences.		200	့	157	- 1	542	700	Br.	Divers.	aju Ud
6				E.		feuil					10	ı	90	1	Cts.	- 11 m	· · · · · ·
29	29	101	i da	ivres	en pépinière	lus	100		+ 6,2	5	İ	762	35,726	34,963	Fr.	Somme.	11111
3270	1442	226	1601	Fr.	An total	ý .			/ Fire	ŀ		85	21	36	Cts.	ie.	Pro
59	87	S .	12	Cts.	otal.		Fra		= 31		ı	1226	127,766	126,539	Fr.	Son	roduit net
333		25 	35	Fr.	arpent.	;			ò		13 7			39 81		Somme.	net
טַב [1 1	3 0	16	Cts	nt.			;	1 3 3 3		1	85	66	1	Cts.		•

cas a été porté devant le tribunal de cercle et un autre devant le tribunal de district. Les peines prononcées se sont élevées à 67 fr. 50 ct. d'amende et à 8 jours de prison, et la valeur adjugée à la caisse des forêts pour dommages-intérêts à 20 fr. 35 ct. L'un des délinquants était insolvable.

Landott.

Bulletin.

Berne. De même que dans l'ancienne partie du canton, on sentait aussi le besoin dans le Jura bernois d'avoir un ouvrage qu'on pût mettre entre les mains des gardes-forestiers qui suivent les cours institués par le Conseil exécutif, afin qu'ils eussent un moyen de répèter ce qu'ils ont appris, et de trouver les directions qui peuvent leur être nécessaires.

C'est pourquoi la Direction des forêts décida de faire traduire en français, par un homme de l'art, le Guide pour les gardes-forestiers que M. Fankhauser a rédigé pour la partie allemande du canton, et qui en sera bientôt à sa seconde édition. M. Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy, a bien voulu se charger de cette tâche, qui ne laissait pas d'offrir des difficultés; il s'en est acquitté avec une habileté qu'on a déjà souvent eu l'occasion d'apprécier dans la traduction de travaux relatifs à l'économie forestière, et malgré ses nombreuses occupations, il a achevé en peu de temps une traduction qui, tout en reproduisant consciencieusement l'original, a le mérite d'être écrite dans un style châtié et cependant populaire.

Le Guide pratique de Sylviculture paraît chez Michel à Porrentruy; il comprend 238 pages in-octavo et coûte 2 fr. Cet
ouvrage mérite d'être lu par les forestiers, les membres des autorités et tous ceux qui ont à coeur la conservation de nos forêts; non seulement il comble une lacune vivement sentie dans le
Jura, mais il rendra encore de grands services aux forestiers
allemands qui voudront se familiariser avec la langue technique
des forestiers français; il contient une quantité d'expressions dont
on peut aisément deviner la valeur par la place qu'elles occupent
dans le tissu du discours.

M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, prépare déjà